

Journal

De l'Aire à l'Argonne

SEPTEMBRE 2023

#8



Communauté de Communes



SOMMAIRE

Edito / infos pratiques	p.2
Le PLUi De l'Aire à l'Argonne : Où en sommes-nous ?	p.3
Retour en images	p.4/5
Environnement : Ce qui change	p.6
Bourse au permis, Maxilien, Rentrée scolaire	p.7
Jeu Consom'Local 3ème édition, Roul'en Meuse	p.8

www.cc-aireargonne.fr





Le mois de septembre marque la fin des vacances d'été et la rentrée pour les petits et les grands. 420 élèves ont retrouvé les bancs de nos 5 groupes scolaires (Génicourt sous Condé, Nubécourt, Pierrefitte sur Aire, Seuil d'Argonne, Vaubecourt). Cet été, les services techniques se sont occupés des bâtiments avec l'installation de visiophones, l'entretien des sanitaires et des extérieurs, l'entretien des équipements de la cuisine de Vaubecourt... Les agents d'entretien ont rangé, trié et désinfecté les salles de classes pour accueillir nos chères têtes blondes dans les meilleures conditions.

Les enfants peuvent être accueillis dans les garderies périscolaires dès 7h du matin et jusqu'à 19h. Les mercredis récréatifs ont lieu à l'école de Vaubecourt en semaine impaire et à l'école de Pierrefitte en semaine paire.

Chaque groupe scolaire bénéficie d'une cantine qui propose des repas de qualité cuisinés par nos agents avec une majorité de produits locaux. Un service de garderie est assuré pendant la pause méridienne.

Tout est mis en œuvre pour que l'année scolaire commence sous les meilleurs auspices !

Vous découvrirez dans ce bulletin, en images, les animations qui ont eu lieu cet été, pour le plaisir de tous !

L'équipe communautaire se joint à moi pour vous souhaiter une belle rentrée et une bonne lecture de ce bulletin.

La Présidente,

Martine AUBRY

DÉCHETTERIES : CALENDRIER ET HORAIRES D'OUVERTURE



VAUBECOURT

Période	Lundi	Mercredi	Samedi
Du 1 ^{er} avril au 30 sept.	16h-19h	14h-19h	9h-12h et 14h-19h
Du 1 ^{er} oct. au 31 mars	14h-17h	14h-17h	9h-12h et 14h-17h

VILLE DEVANT BELRAIN

Période	Lundi	Mercredi	Samedi
Du 1 ^{er} avril au 30 sept.	15h-18h	15h-18h	14h-18h
Du 1 ^{er} oct. au 31 mars	13h30-16h30	13h30-16h30	14h-16h30

LA CODECOM À VOTRE ÉCOUTE !

Horaires d'ouverture des bureaux :

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h (16h le vendredi)

42, rue Berne - 55250 BEAUSITE / Tél : 03 29 70 61 17

27, rue du Mont - 55260 VILLOTTE SUR AIRE / Tél : 03 29 75 06 22

contact@cc-aireargonne.fr

PÔLE SCOLAIRE

Sarah LECHOT

scolaire@cc-aireargonne.fr / Tél : 03 29 70 61 17

PÔLE PETITE ENFANCE

Cécilia GERVAISE

petite-enfance@cc-aireargonne.fr / Tél : 03 29 75 00 68 - 07 49 33 69 66

PÔLE JEUNESSE / ADOS

Virginie KUBLER

accueildeloisirs@cc-aireargonne.fr / Tél : 03 29 75 00 35 - 07 68 72 80 96

PÔLE SENIORS

Aude BIGUINET

poleseniors@cc-aireargonne.fr / Tél : 03 29 75 00 23

ASSOCIATIONS ET VIE CULTURELLE

Noémie LOMBARD

culture-liensocial@cc-aireargonne.fr / Tél : 03 29 75 03 26

HABITAT, TOURISME, ÉCONOMIE, NUMÉRIQUE, SANTÉ

Cécilia ELKAIM

developpement@cc-aireargonne.fr / Tél : 03 29 70 61 17

ORDURES MÉNAGÈRES ET RIVIÈRES

Paméla ANTONI

environnement@cc-aireargonne.fr / Tél : 03 29 70 61 17

ASSAINISSEMENT ET COMMUNICATION

Corinne COQU

assainissement@cc-aireargonne.fr

Directrice de la publication :

La Présidente de la Codecom De l'Aire à l'Argonne

Réalisation : Service Communication de la Codecom De l'Aire à l'Argonne

Impression : Imprimerie AGM

Crédits photos : Codecom De l'Aire à l'Argonne, Commune de Seuil d'Argonne

Tirage : 3 400 exemplaires

LE PLUI DE L'AIRE À L'ARGONNE, OÙ EN SOMMES-NOUS ?



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal De l'Aire à l'Argonne (dit PLUi) est un document qui réglementera l'urbanisme sur le territoire des 47 communes dès 2025.

Son élaboration a été engagée en janvier 2020. Sur les bases des enjeux dégagés dans les diagnostics thématiques de territoire (attractivité, mobilité, habitat, économie, patrimoine, agriculture, consommation foncière) et l'état initial de l'environnement, les élus De l'Aire à l'Argonne ont pu définir, au cours des derniers mois, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cette pièce pivot du PLUi décline l'avenir que nous souhaitons tracer collectivement pour notre territoire à l'horizon 2035 en termes d'aménagement et d'urbanisme.

Le projet de PADD a été débattu lors du Conseil Communautaire du 1^{er} juin dernier.

Il s'organise autour de trois ambitions politiques :

- Poursuivre le développement du territoire en s'appuyant sur **la complémentarité des villages**.
- Développer **l'attractivité du territoire** en s'appuyant sur ses atouts de territoire rural.
- Préserver **la qualité du cadre de vie** dans un contexte d'accélération du réchauffement climatique.

Ces axes se déclinent en 15 objectifs, que vous pouvez retrouver dans la version complète du PADD mis à disposition sur notre site internet et dans votre mairie.

ET LA SUITE ?

Le 2nd semestre 2023 sera consacré à traduire le PADD dans les futurs zonages et règlements qui s'appliqueront sur le territoire de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

L'ensemble du parcellaire sera classé en différentes zones (urbaine, à urbaniser, agricole, naturelle). Ainsi, tout projet d'aménagement et de construction devra, dès 2025, respecter le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation du PLUi.



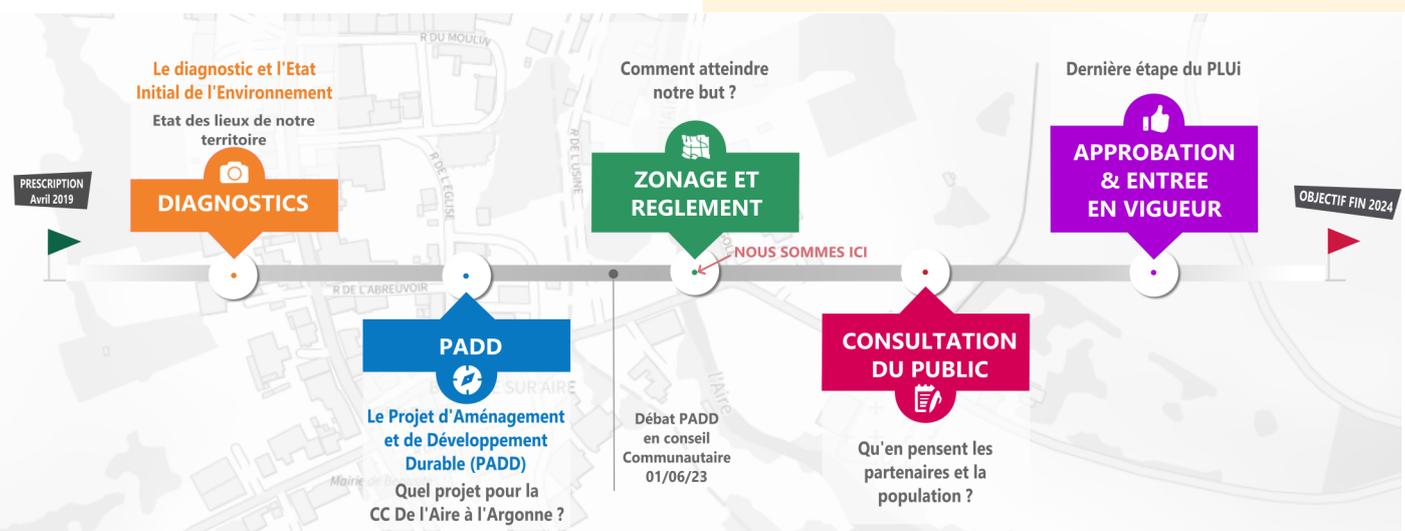
COMMENT POUVEZ-VOUS PARTICIPER À LA CONSTRUCTION DE NOTRE FUTUR DOCUMENT ?

> **Concours Photo du 1^{er} octobre au 3 novembre 2023**
« Paysages et patrimoine De l'Aire à l'Argonne »

Grâce à votre connaissance du territoire et à votre regard d'habitant, vous alimenterez les réflexions autour des éléments paysagers et patrimoniaux à valoriser et à préserver qui font l'identité de notre territoire. Conditions de participation et règlement sur le site www.cc-aireargonne.fr.

> **2 réunions publiques d'information les 23 et 28 novembre 2023 à 18h30**

Pour connaître l'avancée du PLUi et comprendre les choix retenus en termes d'aménagement et d'urbanisme, venez participer aux réunions proposées sur le territoire.



UN PROJET ? UNE QUESTION ? UNE PROPOSITION ?

- > Rendez-vous sur le site internet de Communauté de Communes : www.cc-aireargonne.fr, dans votre mairie ou au siège de la Codecom pour consulter les documents du PLUi
- > Déposez vos contributions au sein du registre de concertation mis à disposition dans chaque mairie ou par mail à l'adresse plui@cc-aireargonne.fr

RETOUR EN IMAGES

Les activités organisées par la Communauté de Communes ont été nombreuses sur notre territoire. Appréciables des plus petits comme des plus grands, découvrez quelques temps forts en image !



APRES-MIDIS SANTÉ

Les seniors De l'Aire à l'Argonne se sont réunis en juin à Courcelles sur Aire, Villotte sur Aire et Seuil d'Argonne. Au programme : Danse contemporaine, yoga, biokinésie et conseils en nutrition pour le plaisir d'une trentaine de personnes.

JOURNÉE À BEAULIEU EN ARGONNE



Mardi 27 juin : Les élèves des classes de CE des 5 groupes scolaires du territoire se sont retrouvés pour une randonnée de 8 km à Beaulieu en Argonne. Encadrés par leurs enseignants, quelques parents et les bénévoles de l'Argonne Club Triaucourt (ACT), les enfants ont également pu s'initier au tir à l'arc et au yoga. Les semaines précédentes, les élèves ont bénéficié des interventions des infirmières Asalée et scolaire afin d'avoir tous les conseils pour se préparer un pique-nique équilibré, pour gérer l'effort et connaître les bienfaits de la marche sur la santé.

CENTRE DE LOISIRS



Lundi 17 juillet : Restitution de l'œuvre créée par les enfants du Centre de Loisirs de Vaubecourt. Accompagnés de l'artiste Théophile Peris, les enfants ont présenté leur création à base de feutre à leurs parents et Madame Le Maire.

Mardi 18 juillet : Sortie à Grinyland.

CAMP ADOS ÉTÉ

Pour ce camp d'été, direction la base de loisirs du Lac Vert à Doullcon.

Sur le thème de Koh-Lanta avec la recherche du collier d'immunité et du totem d'activités, diverses animations étaient proposées :

- Canoë sur le canal de Stenay
- Accrobranche à Sivry sur Meuse
- Rencontre avec des jeunes de la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois
- Construction de radeaux et course sur le lac
- Randonnée au rempart de la forteresse de Dun-le-Chastel



LES CHANTIERS DE CET ÉTÉ

Juin : Début des travaux de réhabilitation de la maison de santé de Rembercourt-Sommaise en micro crèche et espace partagé. La fin des travaux est prévue pour février 2024.



Août : Travaux d'assainissement de l'école et du pôle médical de Pierrefitte sur Aire.



Juillet : Travaux de peinture à la résidence seniors « La Vigne » à Vaubecourt, par les Services Techniques.



ENVIRONNEMENT : CE QUI CHANGE

A partir du 1er janvier 2024, il sera interdit de jeter les biodéchets à la poubelle. Composter devra donc devenir une habitude. Mais qu'est ce qu'un biodéchet ? Il se compose de déchets alimentaires et de déchets verts.

Chaque Français jette en moyenne **20 kg** d'aliments par an à la poubelle, dont 7 kg d'aliments encore emballés (source ADEME).

La Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne (CCAA) invite ses habitants à faire perdurer **des gestes simples pour éviter le gaspillage alimentaire** : acheter au plus juste, adapter les lieux de stockage aux aliments, mieux gérer les stocks de denrées, les quantités cuisinées et les restes, penser à l'alimentation animale.

VALORISEZ VOS DÉCHETS EN TAS OU À L'AIDE D'UN COMPOSTEUR

La CCAA vous propose une solution de compostage grâce à des bacs à compost moyennant une participation financière de :

- **40 €** pour un composteur de 600 L en plastique,
- **50 €** pour un composteur de 600 L en bois.

Dès aujourd'hui, réservez votre composteur au 03 29 70 61 17 ou par mail à contact@cc-aireargonne.fr. Vous serez recontacté par nos services pour convenir d'une date de retrait. Le paiement se fera au Service de Gestion Comptable à Bar le Duc dès réception des sommes à payer.

(Opération limitée à un composteur par foyer fiscal selon les stocks disponibles).



DÉCHETS AGRICOLES : POURQUOI NE SONT-ILS PLUS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE ?

La réglementation contraint les collectivités à davantage de valorisation et de recyclage des déchets réceptionnés sur toutes les déchèteries. La CCAA n'a pas accès à la filière de valorisation ADIVALOR mise en place pour la collecte et le traitement des déchets agricoles. Ces déchets ne sont donc plus acceptés en déchèterie depuis le 01/01/2023. Par ailleurs, les collectivités se doivent de maintenir le coût du service et de répondre à la réglementation. Au coût d'enfouissement s'ajoute la Taxe sur les Activités Polluantes qui augmente chaque année pour atteindre 65 €/la tonne en 2025. Elle était de 18 €/la tonne en 2020.

Liste non-exhaustive de déchets non acceptés et pris en charge par la filière ADIVALOR : bidons de produits phytosanitaires, ficelles, bâches, sacs d'engrais, ...

www.adivalor.fr

LES NOUVELLES FILIÈRES DE TRI EN DÉCHÈTERIE ARRIVENT !

Une nouvelle filière se met en place : « Les Articles de Sport et de Loisirs ». Tout comme les Déchets d'Equipements, Electriques et Electroniques, les producteurs et émetteurs sur le marché s'engagent dans la prise en charge de leurs collectes et leurs traitements.

Les déchets concernés sont tous **les articles de sport et de loisirs** (vélos, patins à roulettes, raquettes, ballons...) et **les articles de bricolage thermique** (tondeuses, tronçonneuses...). Des caisses de tri vont être mises en place. Sur site, **les gardiens vous orienteront**.

D'autres filières de valorisation suivront en 2024-2025 comme les jouets, les

articles de bricolage et jardin, les déchets du bâtiment (huisseries, plâtres, ...).

LES ACTUS DU SERVICE « DÉCHETS »

- Les règlements de collecte, de facturation et de déchèterie ont été révisés en décembre 2022 avec une mise en application au 1er janvier 2023. Ils sont consultables sur le site internet de la collectivité.
- Les défaillances répétées du prestataire du logiciel de facturation de la CCAA implique des retards de facturation.
- Des travaux d'adduction d'eau sont prévus à l'automne 2023 au sein de la déchèterie de Ville devant Belrain. Le site restera ouvert pendant les travaux aux heures habituelles d'ouverture.

ET N'OUBLIEZ PAS LES ASTUCES DE TRI !

➤ Les enseignes commerciales ont obligation de vous **reprendre vos anciens appareils et/ou meubles dans la limite de un pour un**.

➤ Triez au préalable vos déchets par catégorie avant d'aller en déchèterie (Bois, Mobilier, Carton, Gravats...) pour **un gain de temps et une facilité de déchargement**.

➤ Si vous utilisez une remorque pour vous rendre en déchèterie, pensez à **bâcher vos déchets pour éviter les envois. Nos prairies et nos bords de route vous diront merci !!!**

➤ La terre végétale, la sciure, les cendres peuvent être valorisées chez vous. Si vous n'en avez pas l'usage, demandez dans votre entourage : il y a bien quelqu'un qui a besoin de cendres pour mettre au pied de ses rosiers, de sciure pour apporter de la matière carbonée au compost, ...

UN DOUTE ? Pensez à télécharger l'application « SMET au tri » sur Google Play ou l'App store.



BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Pour la première fois, la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne propose une bourse pour aider au financement du permis de conduire des jeunes de **17 à 25 ans** résidant sur le territoire.

Cette bourse a été rendue possible grâce au partenariat avec le Conseil Départemental de la Meuse qui se lance dans une expérimentation sur deux Communautés de Communes dont celle du Pays d'Etain.

L'objectif est de faciliter la mobilité des jeunes afin de faciliter leur insertion professionnelle.

En retour, les jeunes s'engagent à participer bénévolement à des événements organisés sur le territoire par des associations ou des collectivités du territoire.

Le montant de la bourse dépend du quotient familial du jeune et peut varier de **400 à 1 000 euros**.

Les jeunes intéressés doivent prendre attache auprès du CIAS De l'Aire à l'Argonne et remplir un dossier de candidature.

Contact : Noémie LOMBARD - 03 29 75 03 26 - culture-liensocial@cc-aireargonne.fr



BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Tu as entre 17 et 25 ans ?
Tu habites sur le territoire De l'Aire à l'Argonne ?

Jusqu'à **1000 €** d'aide*
"La Codecom m'aide, je m'investis pour elle !"

Participe à l'organisation ou l'animation d'événements sur le territoire avec ton "Multipass' Ton permis"!

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

CIAS De l'Aire à l'Argonne
27 rue du Mont
55260 VILLOTTE SUR AIRE
03 29 75 03 26
culture-liensocial@cc-aireargonne.fr

Communauté de Communes
Aire argonne
meuse

* en fonction de votre Quotient Familial



MAXILIEN : DES SERVICES DE PROXIMITÉ POUR TOUS !

A partir de septembre 2023, Maxilien se rendra une fois par mois dans les villages

de Beuzée-sur-Aire et de Villotte-sur-Aire.

Maxilien, c'est un bus dans lequel vous retrouvez des agents du Département habilités à vous accompagner dans vos démarches, qu'elles concernent la santé, l'emploi, la vie sociale, le logement, la retraite etc.

Maxilien est **ouvert à tous et gratuitement !**

Pour compléter cet accompagnement, les agents **France Services** de la Communauté de Communes vous accueillent **tous les jours** dans les locaux de la collectivité à Beausite et à Villotte-sur-Aire.

Carte grise, carte d'identité, passeport, déclaration d'impôts, changement de situation, démarches en ligne etc. ; les agents France Services sont là pour vous accompagner et faciliter vos démarches !

N'hésitez plus !

RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

RAPPELS IMPORTANTS

➔ Les réservations pour la cantine et/ou pour la garderie doivent obligatoirement être effectuées sur le portail famille ENeos. Si vous n'avez pas de compte, cette démarche peut être réalisée à la CCAA, contactez le 03 29 70 61 17.

➔ Votre compte devra être crédité pour pouvoir bénéficier des services.

➔ Les réservations doivent être effectuées au plus tard

48h avant le repas, en jours d'ouverture du service.

➔ Les annulations devront s'effectuer la veille avant 10h. Passé ce délai le repas sera facturé (voir règlement cantine).

➔ Tarif préférentiel du repas pour les utilisateurs du Portail ENeos : **4,30 €**. A défaut, le repas sera facturé au tarif majoré de **7 €**.

NOUVEAUTÉ !



Deux nouvelles garderies ont ouvert leur porte pour cette année scolaire 2023/2024 à Raival (Rosnes) et Les Trois Domaines (Issoncourt).

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 19h.

Renseignements au 03 29 70 61 17.

Jeu Consom'Local

3^{ème} Edition

Ici,
dans votre commerce

TENTEZ DE GAGNER DES BONS
D'ACHAT D'UNE VALEUR COMPRISE
ENTRE 5 € et 50 €*



Consommons local !

La Communauté de Communes
De l'Aire à l'Argonne

*Bons d'achat valables jusqu'au 15/01/2024 remis selon un
montant minimum d'achat en fonction du type de commerce.

Pour plus de renseignements ?

- Flashez le QR Code ci-contre
- Vistiez notre site internet : www.cc-aireargonne.fr
- Appelez-nous au 03 29 70 61 17



Flashez moi !

JEU CONSUM'LOCAL 3^{ème} édition

La Communauté de Communes a lancé sa 3^{ème} édition du « **Jeu Consom'Local** ». L'objectif de cette opération est de soutenir les commerçants de notre territoire d'une façon ludique pour les habitants et de faire connaître les commerces de proximité.

Cette édition se déroulera du **15 septembre au 30 décembre 2023**. Les tickets gagnants seront valables jusqu'au **15 janvier 2024**.

Cette édition comporte des nouveautés : vous pourrez utiliser votre ticket gagnant d'une valeur de **5 € à 50 €** dans tous les commerces participants sans distinction !

Liste des commerces participants sur notre site internet :

www.cc-aireargonne.fr

ou en scannant le QR Code :



LE COVOITURAGE FACILITÉ AVEC ROUL'EN MEUSE

Le 30 mars dernier, l'application KAROS a été lancée pour vous permettre de covoiturer en toute simplicité.

Comment cela fonctionne ?

L'application a été conçue pour faciliter les déplacements quotidiens notamment domicile-travail. Il vous suffit de télécharger l'application, et de créer un compte. Grâce à son algorithme, l'application vous propose les personnes qui sont sur le même itinéraire et avec qui vous pouvez partager votre trajet et les dépenses associées.

Quels sont les avantages de l'application ?

Des déplacements plus économiques, plus efficaces, plus écologiques et plus conviviaux.

L'Etat encourage le covoituration

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les conducteurs peuvent percevoir la prime de 100 € mise en

place par le Gouvernement. Cette prime est versée automatiquement via l'application KAROS.

Les territoires se mobilisent en faveur du covoituration

Les 3 PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) se sont entendus pour accompagner financièrement vos premiers trajets : selon l'origine du trajet ou la destination, les PETR versent une participation de 0,50 € par trajet et par passager.

Les 10 premiers trajets en tant que passager sont offerts en passant par l'application Karos.

Les employeurs meusiens également concernés

Si vous êtes un employeur du territoire, Karos peut vous aider à mettre en place un système de covoituration en prenant totalement en charge les trajets de vos salariés pendant 6 mois.



Exemple pour un trajet en covoituration entre Seuil d'Argonne et Pierrefitte sur Aire :

Pour le conducteur :

5,28 € aller-retour dans la cagnotte. Cela permet au 1^{er} trajet de débloquer la prime de covoituration (50 €). Au bout de 10 trajets, 50 € sont encore crédités. Soit la cagnotte sert à régler d'autres co-voiturages en tant que passager soit un crédit sur le compte bancaire peut être effectué.

Pour le passager :

4,28 € aller-retour à dépenser (sauf pour les 10 premiers trajets qui sont offerts).



Téléchargez dans l'App Store



DISPONIBLE SUR Google Play

PANNEAU POCKET

Alerte météo, coupures de réseaux et tout autre événement :

Soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre Communauté de Communes en téléchargeant l'application Panneau Pocket.

>> Rechercher CC De l'Aire à l'Argonne et cliquez sur  pour l'ajouter à vos favoris. Même procédure à suivre pour l'actualité de votre commune.

>> Simple et gratuit et 100% anonyme

>> Accessible également depuis votre ordinateur : app.panneaupocket.com

Panneau Pocket



LE CHÂTEAU DE THILLOMBOIS - MEUSE

fête Saint-Nicolas

FÉERIE DES JOUETS

18-19 / 25-26 Novembre
2-3 Décembre 2023



www.chateau-thillombois.com
03 29 84 50 00